Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260204-2026_010_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 4 février 2026

L'an deux mil vingt-six, mercredi 4 février à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 27 janvier 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire

Etaient présents : M. Sébille, M. Antoine, Mme Catrevaux, M. Célard, Mme Coët, Mme Delourme, M. Duranton, Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Legendre, Mme Le Luherne, M. Le Pahun, M. Mouaci, Mme Le Mouël, Mme Maillot, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout, M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Groyer à Monsieur Sébille
Madame Guillerme à Monsieur Thébaut
Madame Pasquier à Madame Lecomte Durouil

Absents :
Madame Ikram El Adib
Madame Anne-Marie Le Floch

Secrétaire de séance : Monsieur Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Absents : 2

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

2026-02-04- N°FIN 010/2026 – APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT SUR LES OPERATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Monsieur CELARD expose le bordereau suivant

La commune s'est engagée dans un programme d'amélioration énergétique de ses bâtiments.

Dans ce cadre, en 2025, il a été procédé au remplacement des luminaires existants au groupe scolaire Marie Curie et à l'Hôtel de Ville par des luminaires Leds moins énergivores. De plus, une gestion technique centralisée a été mise en place au complexe sportif de Brestivan et une régulation du plancher chauffant a été installée à de l'hôtel de Ville.

Pour 2026, il a été décidé de poursuivre ce programme avec notamment, le remplacement des luminaires existants à la salle de la Landière et à la salle de l'Hermine par des luminaires Leds moins énergivores.

De plus, la chaudière gaz de la salle omnisports va être remplacée par une chaudière double service. Il est également prévu d'installer un système de pilotage sur les nourrices du chauffage du complexe de Brestivan permettant ainsi de contrôler à distance le système.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 111 249,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260204-2026_010_DEL-DE

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Taux %	Montant en €
Travaux d'amélioration énergétique - salle de Landière	3 326	*AIDES PUBLIQUES*	30,00%	33 375
Travaux d'amélioration énergétique - salle de l'Hermine	31 190	ÉTAT - DSIL	30,00%	33 375
Installation d'un système de pilotage sur les nourrices du chauffage du complexe de Brestivan	10 688			
Remplacement de la chaudière de la salle omnisports	60 747			
Aléas-5%	5 298	*AUTOFINANCEMENT COMMUNE*	70,00%	77 874
TOTAL DÉPENSES	111 249	TOTAL RECETTES	100,00%	111 249

Ce projet est susceptible de bénéficier d'un soutien financier de l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2026.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la réalisation du projet relatif à l'amélioration énergétique des bâtiments communaux pour l'année 2026 ;

APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus ;

PRECISE qu'une décision sollicitant les différents financements sera établie en application de la délibération du 11 janvier 2021, autorisant Monsieur le Maire à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, quel qu'en soit le montant en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 4 février 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE